

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET 2021

BUDGET EAU BRUTE

L'article 107 de la loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

La présente note répond à cette obligation. Elle est disponible sur le site internet de la collectivité territoriale (www.smgc-eau.fr) et peut être également consultée à l'accueil du siège (Castelnau-le-Lez) aux heures d'ouverture au public.

Le compte administratif 2020 retrace l'ensemble des mandats et titres de recettes du Syndicat Mixte de Garrigues Campagne. Le budget primitif 2021 retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année. Respectant tous deux les principes budgétaires : sincérité, annualité, universalité, unité, spécialité, équilibre et antériorité.

Ces éléments sont présentés en sections de fonctionnement (exploitation) et d'investissement, et par chapitres.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service.

La section d'investissement prépare l'avenir et est liée aux projets de la structure à court, moyen et long terme. Elle contribue à l'accroissement du patrimoine et de l'activité.

I – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le compte administratif 2020 a été examiné par la commission des finances et présenté aux membres du bureau syndical en date du 3 février 2021. Il est en concordance avec le Compte de Gestion, document dressé par la Comptable du Syndicat.

Ces deux documents budgétaires ont été votés le 16 février 2021 par les membres du Comité Syndical à l'unanimité (40 suffrages exprimés, dont 40 votes Pour, 0 Contre, 0 Abstention). Les montants exprimés sont en euros hors taxes.

Rappel des éléments prévisionnels du budget 2020 :

- Section d'exploitation : 691 222.72 €
- Section d'investissement : 488 803.23 €

1) SECTION D'EXPLOITATION

1.1) Les dépenses d'exploitation réalisées en 2020

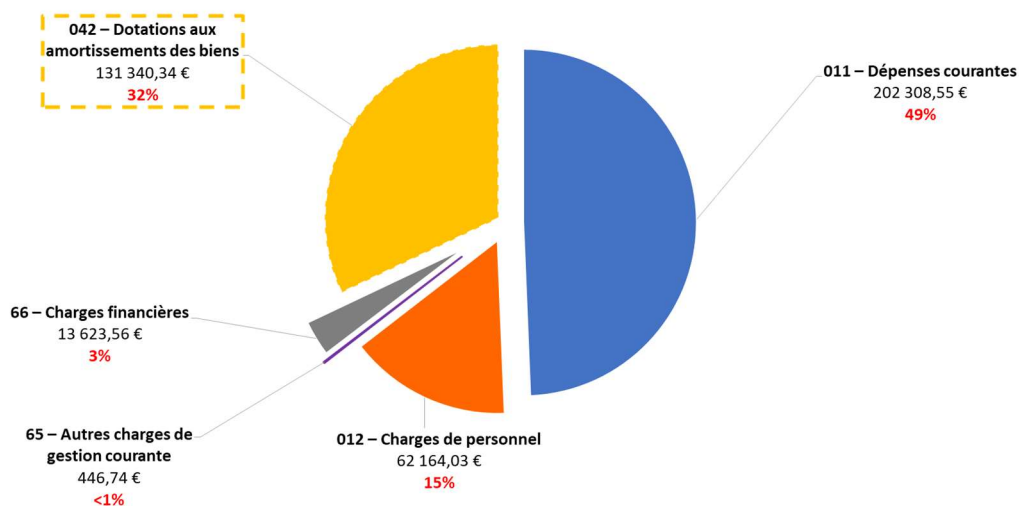
Les dépenses réelles d'exploitation

- **Chap. 011** - Les charges à caractère général qui concernent les dépenses courantes notamment : l'achat d'eau, les frais d'énergie et de télécom, les frais liés à l'entretien et réparation réseaux, les assurances, etc.)
- **Chap. 012** - Les charges de personnel (salaires nets + cotisations salariales et patronales) : les salaires sont remboursés au budget eau potable qui prend en charge le paiement des salaires et cotisations ainsi que la gestion du personnel.
- **Chap. 65** - Autres charges de gestion courante
- **Chap. 66** - Les charges financières (remboursement de la part intérêts des emprunts)

Les dépenses pour ordre d'exploitation

- **Chap. 042** - Opérations pour ordre de transfert entre sections (écritures comptables pour les amortissements des biens de la collectivité territoriale, également retrouvées en section d'investissement en recettes)

En 2020, les dépenses d'exploitation s'élèvent à : 409 883.22 € et sont réparties comme suit :



La différence entre le prévisionnel 2020 et les réalisations est due à l'enveloppe des dépenses imprévues qui n'a pas été utilisée en dépenses de fonctionnement, et le virement à la section d'investissement qui ne comporte que des prévisions sur le budget mais sans exécution sur le compte administratif.

1.2) Les recettes d'exploitation réalisées en 2020

Les recettes réelles d'exploitation

- **Chap. 70** – la vente de produits et prestations qui comprend :
 - La vente d'eau brute aux usagers,
 - La recette perçue par les usagers pour les travaux de branchements
- **Chap. 75** - Les produits de gestion courante,

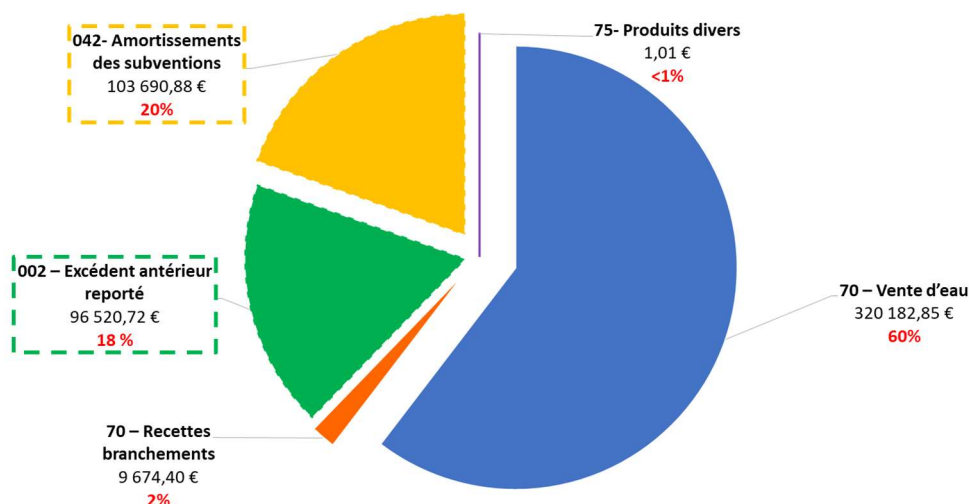
Les recettes pour ordre d'exploitation

- **Chap. 042** - Opérations pour ordre de transfert entre sections (écritures comptables pour les amortissements des subventions reçues, également retrouvées en section d'investissement en dépenses)

Les reports de l'exercice précédent

- **Chap. 002** - L'excédent 2019 reporté sur 2020

Les recettes d'exploitation pour l'année 2020 s'élèvent à 530 069.86 € (y compris l'excédent antérieur reporté de l'exercice 2019) et sont réparties comme suit :



La différence entre les prévisions budgétaires de 2020 et les réalisations s'explique du fait que les travaux liés à l'opération d'extension du réseau d'eau brute sur Assas et Guzargues n'ont pu aboutir au vu de la règle européenne de MINIMIS relative aux aides publiques apportées au secteur économique dans le cadre de la libre concurrence.

De ce fait, il n'y a pas eu de recettes concernant les participations pour cette opération. En revanche des recettes liées aux branchements dans le cadre de la densification et la recette de vente d'eau ont été comptabilisées pour l'exercice 2020.

2) SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1) Les dépenses d'investissement réalisées en 2020

Les dépenses réelles d'investissement

- **Chap. 20** – Immobilisations incorporelles qui comprennent l'achat d'un nouveau logiciel de facturation permettant aux usagers de payer leur facture via internet, ainsi que d'un logiciel pour la modélisation du réseau.
- **Chap. 21** - Les immobilisations corporelles qui comprennent :
 - les travaux liés aux branchements demandés par les nouveaux usagers dans le cadre de la densification et hors densification (branchements traditionnels)
 - le matériel spécifique à l'exploitation du service de distribution d'eau : changement de compteurs obsolètes, matériels nécessaires pour la réalisation des branchements au réseau eau brute, le renouvellement des tubulures, des compteurs agricoles.
- **Chap. 16** - Emprunts et dettes assimilés qui concerne le remboursement des emprunts (part capital)

Les dépenses pour ordre d'investissement

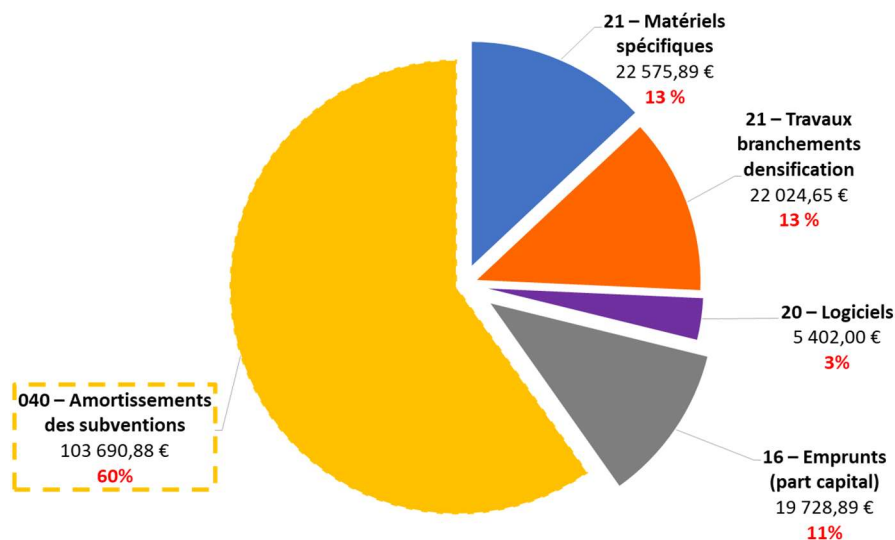
- **Chap. 040** - Opérations pour ordre de transfert entre sections (écritures comptables pour les amortissements des subventions reçues, également retrouvées en section d'exploitation en recettes).

Les reports de l'exercice précédent

- **Chap. 001** - Déficit antérieur reporté.

En 2019 la section d'investissement présentait un solde excédentaire. Il n'y a donc pas de report pour 2020 en dépenses d'investissement.

En 2020, les dépenses d'investissement sont de 173 422.31 €. Voici comment sont réparties les dépenses :



Comme précisé pour la section de fonctionnement, la différence entre les prévisions budgétaires de 2020 et les réalisations s'explique du fait que les travaux liés à l'opération d'extension du réseau d'eau brute sur Assas et Guzargues n'ont pu aboutir. De ce fait, l'enveloppe des dépenses prévues pour ce projet n'a pas été utilisée. Il en est de même concernant l'enveloppe des dépenses imprévues en section d'investissement. L'année 2020 ne comporte aucun restes à réaliser.

2.2) Les recettes d'investissement réalisées en 2020

Les recettes pour ordre d'investissement

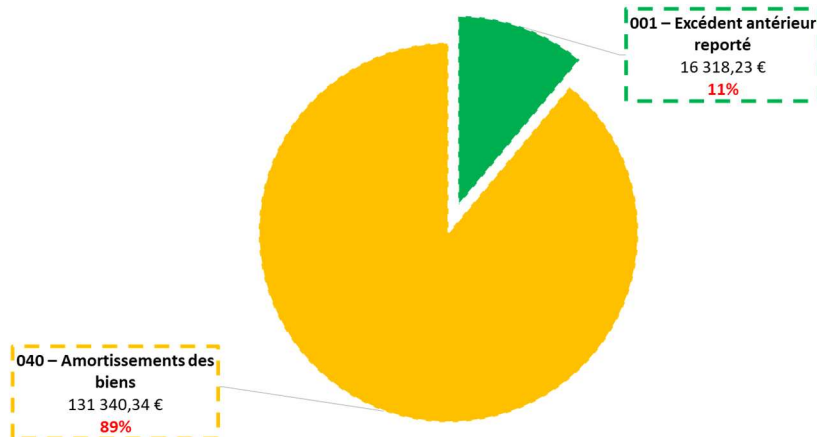
- **Chap. 040** - Opérations pour ordre de transfert entre sections (écritures comptables pour les amortissements des biens de la collectivité territoriale, également retrouvées en section d'exploitation en dépenses).

Les reports de l'exercice précédent

- **Chap. 001** - Excédent antérieur reporté.

En 2019 la section d'investissement présentait un solde excédentaire. Cet excédent est inscrit en recettes d'investissement.

Les recettes d'investissement pour 2020 s'élèvent à 147 658.57 € (y compris l'excédent antérieur d'investissement de 2019) et sont réparties comme suit :



Au vu des travaux non réalisés pour l'opération d'extension sur Assas et Guzargues, le SMGC n'a pas eu recours à l'emprunt pour financer sa participation au projet comme prévu pour 2020.

Le virement de la section d'exploitation ne comporte que des prévisions budgétaires sans aucune exécution sur le compte administratif.

2.3) Les résultats de clôture de l'année 2020

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés N-1		96 520.72 €		16 318.23 €		112 838.95 €
Opérations de l'exercice	409 883.22 €	433 549.14 €	173 422.31 €	131 340.34 €	583 305.53 €	564 889.48 €
Totaux	409 883.22 €	530 069.86 €	173 422.31 €	147 658.57 €	583 305.53 €	677 728.43 €
Résultat de clôture		120 186.64 €	25 763.74 €			94 422.90 €
Restes à réaliser			0.00 €		0.00 €	
Totaux cumulés	409 883.22 €	530 069.86 €	173 422.31 €	147 658.57 €	583 305.53 €	677 728.43 €
Résultats définitifs		120 186.64 €	25 763.74 €			94 422.90 €

II – LE BUDGET PRIMITIF 2021

Le Budget primitif eau brute a été établi compte tenu du débat et rapport d'orientation budgétaire voté le 16 décembre 2020. Il a été élaboré puis examiné par la commission des finances et présenté aux membres du bureau syndical le 3 février 2021. Il a été voté à l'unanimité par les membres du Comité Syndical le 16 février 2021 (41 suffrages exprimés, dont 41 votes Pour, 0 Contre, 0 Abstention).

C'est un budget voté en euros hors taxes, et par chapitres.

Il a été bâti avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses d'exploitation sans dégrader le niveau et la qualité du service,
- De maintenir la volonté de densifier le réseau eau brute,
- De favoriser un meilleur comptage et un meilleur rendement du réseau par le renouvellement du parc compteurs, de tubulures et autres matériels divers.

1) SECTION D'EXPLOITATION

1.1) Les recettes d'exploitation prévues pour 2021

Les recettes réelles d'exploitation (chap. 70, 75)

Elles concernent la recette de vente d'eau, les recettes de branchements, les produits de gestion courantes.

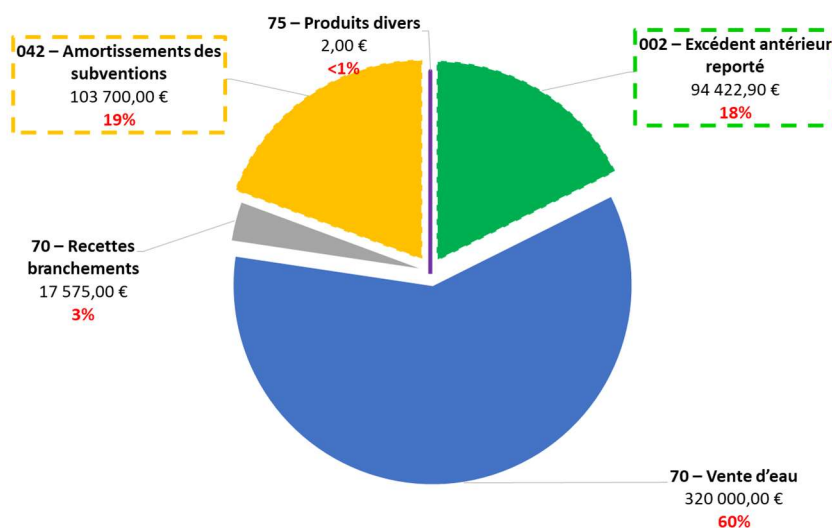
Les recettes pour ordre d'exploitation (chap. 042)

Elles concernent les opérations pour ordre de transfert entre sections (écritures comptables pour les amortissements des subventions reçues, également retrouvées en section d'investissement en dépenses).

Les reports de l'exercice précédent (chap. 002)

Il s'agit de l'excédent antérieur reporté de 2020 (résultat de clôture de 94 422.90 €)

Les recettes d'exploitation pour l'année 2021 s'élèvent à 535 699.90 € et sont réparties comme suit :



1.2) Les dépenses d'exploitation prévues pour 2021

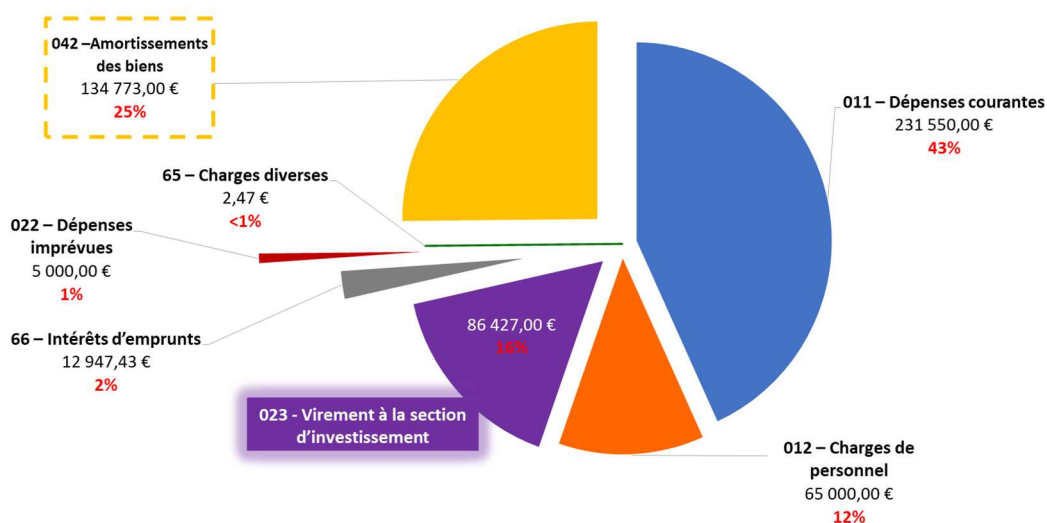
Les dépenses réelles d'exploitation (chap. 011, 012, 65, 66, 022)

Elles correspondent aux charges à caractère général (dépenses courantes de fonctionnement) : achat d'eau, frais d'énergie et télécom, entretien et réparation réseaux, etc.), charges de personnel, autres charges de gestion courantes, charges financières (intérêts d'emprunts), dépenses imprévues qui permettent de répondre rapidement à des aléas budgétaires sans solliciter une décision modificative de l'assemblée délibérante (prévision sans exécution automatique). Le montant des crédits inscrits au titre des dépenses imprévues de l'exercice ne doit cependant pas dépasser le plafond de 7,5% des crédits correspondants aux dépenses réelles prévisionnelles de la section.

Les dépenses pour ordre d'exploitation (chap. 042, 023)

Elles concernent les opérations pour ordre de transfert entre sections (écritures comptables pour les amortissements des biens de la collectivité territoriale, également retrouvées en section d'investissement en recettes), le virement à la section d'investissement (chap. 023) appelé aussi « capacité d'autofinancement ». Ce virement permet de rembourser la dette (annuité) et de financer les investissements de l'année. Il est également inscrit au chap. 021 pour le même montant en recettes d'investissement mais ne fait l'objet que de prévisions sans aucune exécution.

Les dépenses d'exploitation pour l'année 2021 s'élèvent à 535 699.90 €, respectant ainsi l'équilibre budgétaire de la section d'exploitation. Elles sont composées comme suit :



2) SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1) Les recettes d'investissement prévues pour 2021

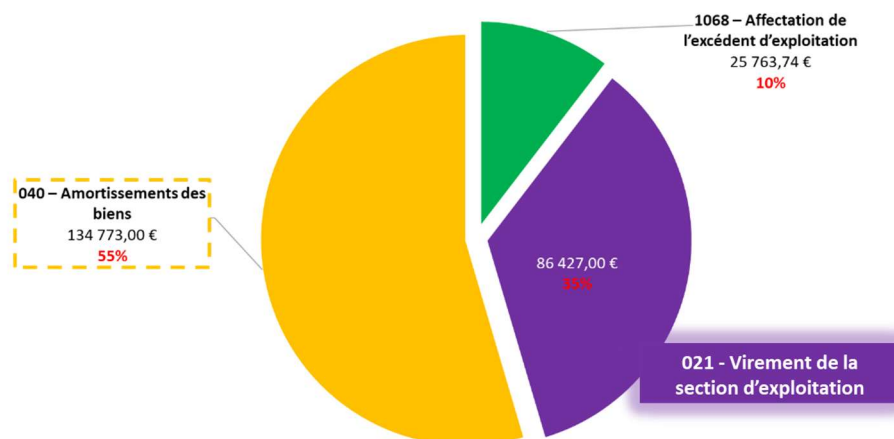
Les recettes réelles d'investissement (chap. 10)

Elles concernent l'affectation de l'excédent d'exploitation de 2020 pour couvrir le déficit d'investissement constaté en 2020.

Les recettes pour ordre d'investissement (chap. 040, 021)

Elles concernent les opérations pour ordre de transfert entre sections (écritures comptables pour les amortissements des subventions reçues, également retrouvées en section d'exploitation en recettes) et le virement de la section d'exploitation (prévu mais non exécuté). Comme précisé précédemment en section d'exploitation, ce virement permet de rembourser la dette (annuité) et de financer les investissements de l'année. Il est également inscrit au chap. 023 pour le même montant en dépenses d'exploitation mais ne fait l'objet que de prévisions sans aucune exécution.

Les recettes d'investissement pour l'année 2021 s'élèvent à 246 963.74 € et se décomposent comme suit :



2.2) Les dépenses d'investissement prévues pour 2021

Les dépenses réelles d'investissement (chap. 21, 16, 020)

Elles regroupent :

- Les immobilisations corporelles qui comprennent :
 - les travaux liés à la densification du réseau eau brute
 - les travaux de branchements ne rentrant pas dans le cadre de la densification, les achats pour le renouvellement de matériels spécifiques à l'exploitation du service (compteurs, renouvellement de tubulures, compteurs agricoles, module radio)
- Le remboursement de la part capital des emprunts,
- Les dépenses imprévues qui permettent de répondre rapidement à des aléas budgétaires sans solliciter une décision modificative de l'assemblée délibérante (prévision sans exécution automatique), montant plafonné à 7.5% des crédits correspondants aux dépenses réelles prévisionnelles de la section.

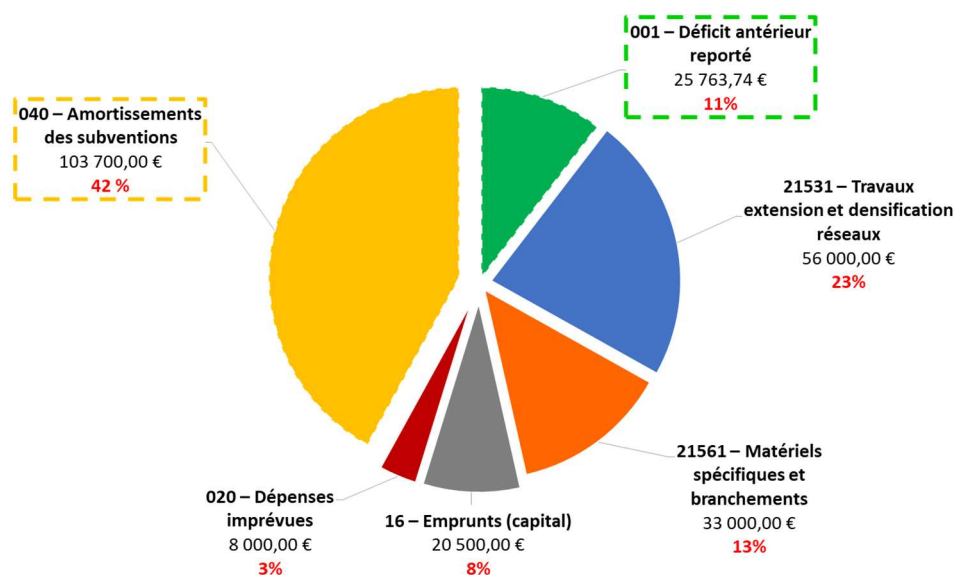
Les dépenses pour ordre d'investissement (Chap. 040)

Elles concernent les opérations pour ordre de transfert entre sections (écritures comptables pour les amortissements des subventions reçues, également retrouvées en section d'exploitation en recettes).

Les reports de l'exercice précédent (chap. 001)

Il s'agit ici du résultat de clôture en section d'investissement en 2020 à reporter sur l'exercice 2021, soit 25 763.74 €.

Le montant des dépenses d'investissement prévues pour 2021 s'élève à 246 963.74 €, respectant ainsi l'équilibre budgétaire de la section d'investissement. Elles se décomposent comme suit :



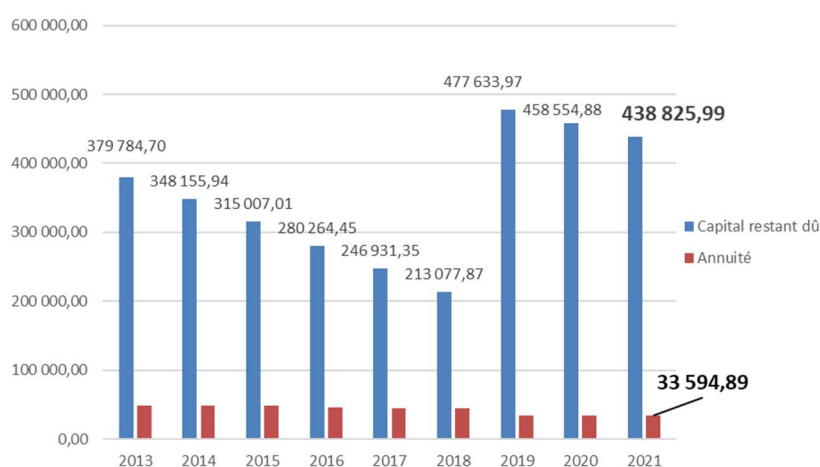
3) NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE

3.1) Etat de la dette

Au 1^{er} janvier 2021, la dette du Syndicat Mixte de Garrigues Campagne pour le budget eau brute se compose de 3 emprunts (2 auprès de la Société Française de Financement Local et 1 auprès de la Caisse d'Épargne), pour un encours de 438 825.99 €. L'annuité de la dette s'élève à 33 594.89 €, avec 13 191.27 € d'intérêts et 20 403.62 € de remboursement de la part capital.

Le taux d'endettement en 2021 par rapport à 2013 est de + 15.5 %, et – 8% par rapport à 2019. L'évolution significative de l'encours de la dette en 2019 s'explique par la souscription d'un emprunt (300 000 €) permettant de financer la part du Syndicat Mixte de Garrigues Campagne pour la réalisation des travaux d'extension sur la commune de Castries.

Encours de la dette (au 01/01/N)



3.2) Capacité de désendettement

Elle correspond à un ratio d'analyse financière des collectivités qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette, la première finançant la seconde. Ce ratio permet de répondre à la question suivante : en combien d'années la collectivité pourrait-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut. Elle se calcule comme l'encours de la dette sur l'épargne brute.

L'épargne brute, appelée aussi "autofinancement brut", est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement). Elle correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles d'exploitation (ou fonctionnement).

Situation au 31/12/2020 :

Encours de la dette	438 828.99 €
Recettes réelles d'exploitation (fonctionnement)	329 858.26 €
Dépenses réelles d'exploitation (fonctionnement)	278 542.88 €
Capacité de désendettement	8 ans et 6 mois

4) PREVISIONS ET EVOLUTIONS BUDGETAIRES

Les aides liées au projet pour les travaux d'extension et densification du réseau eau brute sur les communes d'Assas et Guzargues étant sur le point d'être octroyées au service du Syndicat Mixte de Garrigues Campagne, et comme évoqué lors du débat d'orientation budgétaire du 16/12/2020 et du vote du budget primitif le 16/02/21, il sera nécessaire d'inscrire et de voter les crédits liés à cette opération par le biais d'une décision modificative.